

# EXAMEN DES COMPTES DE LA VILLE D'AGEN

LA SITUATION FINANCIERE ETAIT BONNE, MAIS ELLE SE DEGRADE...



Le précédent rapport de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine signalait la gravité de la situation financière de la ville d'Agen, alors gérée par Monsieur Paul Chollet. Situation se caractérisant, à l'époque, par une évolution des charges plus rapide que celle des produits. La chambre régionale précisait que « la ville d'Agen [devait] opérer des choix afin d'infléchir cette évolution ». Elle indiquait clairement que : « désormais, la commune ne [pouvait] agir que sur les impôts locaux supportés par les ménages ».

La Chambre régionale des comptes d'Aquitaine a procédé à l'examen des comptes de 2002 à 2007

Ce rapport d'observation de la chambre porte plus particulièrement sur le suivi des observations formulées lors de son contrôle précédent (période 1997-2002) et sur la situation financière de la commune.

Alors que monsieur Jean Dionis du Séjour qualifie de « socialisme pépère » la politique d'Alain Veyret, reprochant à son équipe d'avoir plus réfléchi qu'agi lors de son mandat, la chambre régionale des comptes juge, elle, que, dans l'ensemble, la commune s'est efforcée de mettre en œuvre les recommandations formulées par la juridiction.

Quand au projet de la nouvelle municipalité, la juridiction le trouve extrêmement coûteux. Quand bien même il conviendrait de maîtriser le faible niveau d'endettement de la ville, Monsieur Jean Dionis du Séjour a porté l'endettement de la commune à un montant prévisionnel de 22,9 M€ à la fin de l'exercice 2009, la capacité de désendettement voyant de ce fait sa durée portée de 3 ans à 6 ans.

Nous voilà prévenus.

Agen demain vous propose une lecture illustrée du rapport de la chambre régionale.

Morceaux choisis ...

## SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'AGEN

« Dans son rapport d'observations précité du 16 septembre 2003, la chambre avait considéré que la situation financière de la commune, examinée sur la période 1998-2001, apparaissait « de plus en plus tendue, voire préoccupante pour l'avenir ». Ses principaux constats portaient sur :

- une évolution des charges plus rapide que celle des produits ;
- une capacité d'autofinancement disponible négative à partir de l'exercice 2000 ;
- un niveau de dépenses d'équipement croissant sur la période, financé par un recours accru à l'emprunt;
- l'augmentation de la charge et de

### Observations d'Alain VEYRET

En mars 2001, la situation de la ville d'Agen ne peut être séparée de la situation rencontrée au niveau de la communauté d'agglomération.

Les deux collectivités se trouvaient dans une situation difficile, mais de manière différente. La ville se retrouvait en situation d'épargne nette négative (-3,8 millions d'euros) en 2002, associée à un endettement de 36,24 millions d'euros et un ratio de désendettement supérieur à neuf ans. La communauté d'agglomération se trouvait confrontée à des engagements d'investissements lourds et l'obligation de reverser aux communes membres le surplus d'augmentation de recettes lié à l'augmentation des bases de taxe professionnelle, ce qui limitait considérablement les recettes de la collectivité et ne lui permettait pas de faire face à ses engagements.

**C'est dans ce contexte et après la réalisation d'audits, tant au niveau de la ville d'Agen qu'au niveau de la communauté d'agglomération, qu'il a été décidé entre les différentes communes membres, la réalisation d'un pacte financier permettant d'une part de limiter le reversement des augmentations de recettes vers les communes membres, d'autre part de décider de la date la plus opportune des augmentations de fiscalité de chacune des communes, afin de permettre à la communauté d'agglomération d'augmenter elle aussi son taux de taxe professionnelle.**

L'essentiel des augmentations de fiscalité locale, a été réalisé par la ville d'Agen avec un différé d'une année, compensé par une subvention exceptionnelle de la communauté d'agglomération, qui avait la trésorerie nécessaire pour le faire. Ceci a permis, l'année suivante, à la communauté d'agglomération d'augmenter sa fiscalité et de rééquilibrer ses propres comptes.

L'effort effectué par la commune d'Agen a donc permis à la communauté d'agglomération d'améliorer nettement ses ratios financiers et de faire face à l'ensemble des investissements qui avaient été décidés antérieurement.

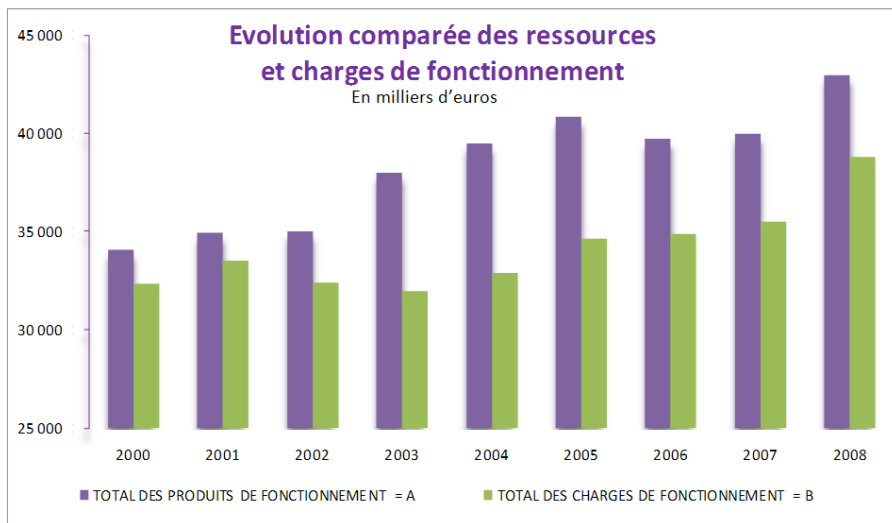
**l'encours de dette se traduisant par une dégradation de la capacité de désendettement [...], celle-ci passant de 7 ans à 10 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 2001. »**

**« [...] la commune d'Agen a fait le choix, dès 2002, d'une stratégie volontariste orientée prioritairement vers le rétablissement des équilibres financiers et le désendettement de la collectivité. »**



**-L'évolution comparée des charges et produits de gestion**

« Sur la période 2002-2007, les produits de gestion ont progressé de 14,73 % (soit une évolution moyenne annuelle de 2,79 %), alors que dans le même temps les charges de gestion augmentaient de 15,05 % (+2,84 % en moyenne annuelle), soit une progression légèrement supérieure. »



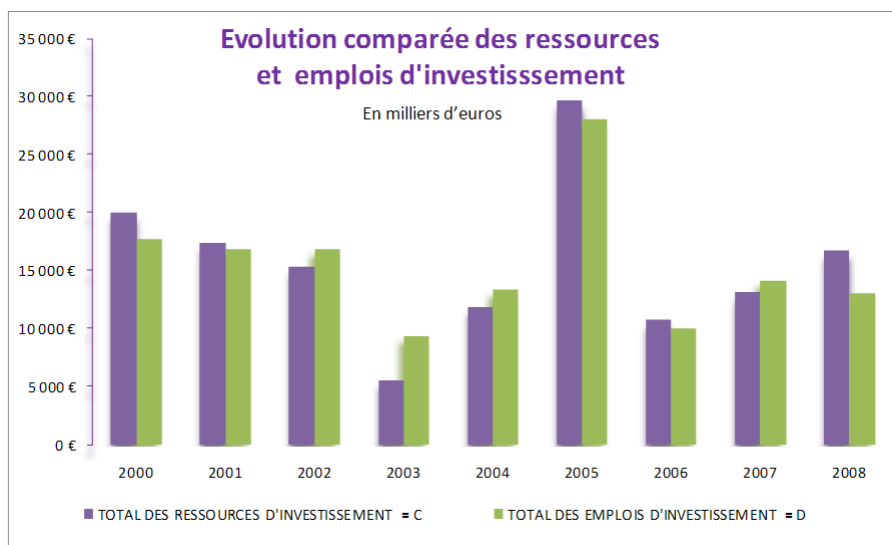
**Le financement des investissements**

« A partir de 2003, l'importance du financement propre disponible permet de couvrir en tout (2003 et 2006) ou pour une bonne partie (respectivement 90,8 %, 99,19 % et 73,74 % pour chacune des années 2004, 2005 et 2007) le financement des dépenses d'investissement hors emprunt.

La part du besoin de financement non couverte par l'emprunt (en 2004, 2005 et pour partie en 2002 et 2007) est compensée par un prélèvement sur le fonds de roulement. »

**- Les dépenses d'investissement**

« Alors que les dépenses réelles d'équipement atteignaient encore 7,9 M€ en 2001, les exercices 2002 et 2003 ont vu ce montant ramené respectivement à 3,2 et 3,8 M€. Grâce à la reprise amorcée en la matière à partir de 2004, qui culmine en 2007 avec 9,9 M€, la moyenne annuelle desdites dépenses réelles d'investissement s'établit à 6 M€ sur la période 2002-2007. Mesurées en euros par habitant, les dépenses d'équipement atteignaient 314 € en 2007 pour la commune d'Agen, contre 343 € en moyenne pour les communes comparables, selon les statistiques du ministère de l'économie.



**La modération des investissements observée en début de période, inspirée par un souci légitime de désendettement compte tenu des tensions observées sur ce point par la chambre dans son dernier rapport d'observations, a donc permis de mobiliser par la suite les marges de manoeuvre qui avaient pu ainsi être reconstituées. »**

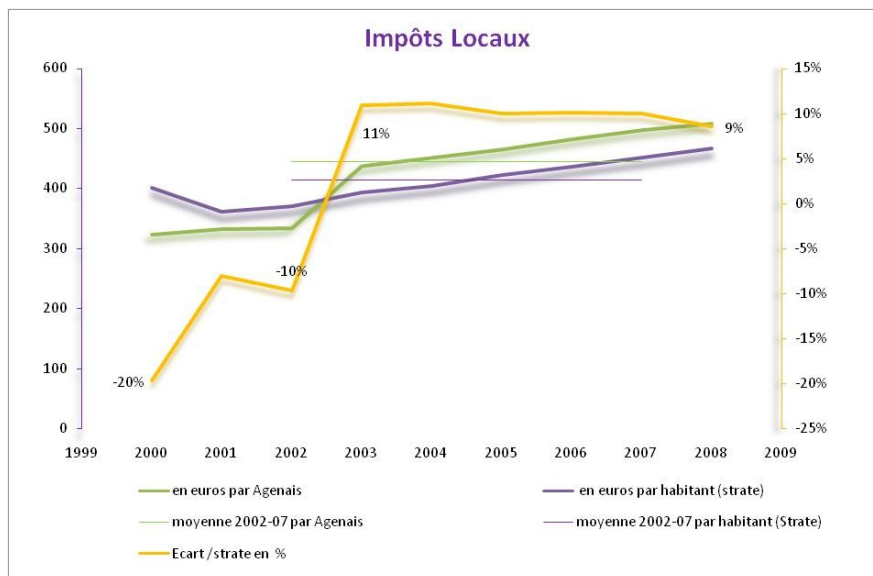
### Les produits de fonctionnement

« L'augmentation conséquente du produit des contributions directes constaté sur la période 2002-2007 (+ 47,86 %, soit 8,14 % en moyenne annuelle) est majoritairement imputable à l'augmentation uniforme des taux de 27% à laquelle il a été procédé en 2003 (soit une augmentation moyenne annuelle de 4,9 %), [...]



Les taux de la fiscalité directe agenaïse sont, depuis, restés fixés au niveau où ils avaient été portés en 2003, les orientations budgétaires pour 2009 ne prévoyant d'ailleurs aucun changement à cet égard. Ces taux se situaient en 2005 au-delà des moyennes nationales de référence des communes de même

importance démographique pour chacune des trois taxes concernées. Cet écart était plus particulièrement marqué pour la taxe sur le foncier bâti (+10,11 points par rapport à la moyenne nationale), dont le produit représente les deux tiers du produit total des contributions directes<sup>1</sup> »



### Observation d'Alain VEYRET

Pendant toute la durée de mon mandat, l'essentiel du travail effectué a été de rétablir les finances de la ville et de la communauté d'agglomération et de ramener le taux d'endettement à un niveau permettant d'envisager sereinement les investissements nécessaires.

Certes, cet équilibre nécessitait une forte augmentation de la pression fiscale en 2003. Toutefois il convient de rappeler que les augmentations de fiscalité qui ont été faites lors des précédents mandats portaient sur l'ensemble des quatre taxes, alors qu'à partir de 2001, la ville d'Agen ne pouvait agir que sur les trois taxes de foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation limitant ainsi l'augmentation de recettes escomptées (les bases de la ville d'Agen sont particulièrement faibles au regard des villes de même strate).

L'augmentation des recettes liée à cette augmentation d'impôts, peut être comparée à l'augmentation des recettes des exercices précédents lorsque la ville pouvait aussi agir sur le taux de taxe professionnelle.

**Il est à noter que dans la même période, le niveau d'investissement réalisé par la ville est voisin du niveau d'investissement réalisé lors des exercices précédents, et que ces investissements ont été financés en limitant au maximum le recours à l'emprunt permettant ainsi à la ville d'obtenir un équilibre financier satisfaisant, pour pouvoir envisager au cours des exercices suivants la mise en œuvre d'investissements lourds en limitant au maximum le recours à l'emprunt.**

Pendant toute la durée du mandat ont été effectués un certain nombre de transferts de charges vers la communauté d'agglomération permettant ainsi de soulager sur le long terme, les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la ville d'Agen.

Il était prévu d'essayer de négocier aussi une mutualisation d'un certain nombre de personnels entre la ville d'Agen et la communauté d'agglomération, afin de limiter au maximum les doublons, facteur d'augmentation importante des dépenses de fonctionnement.

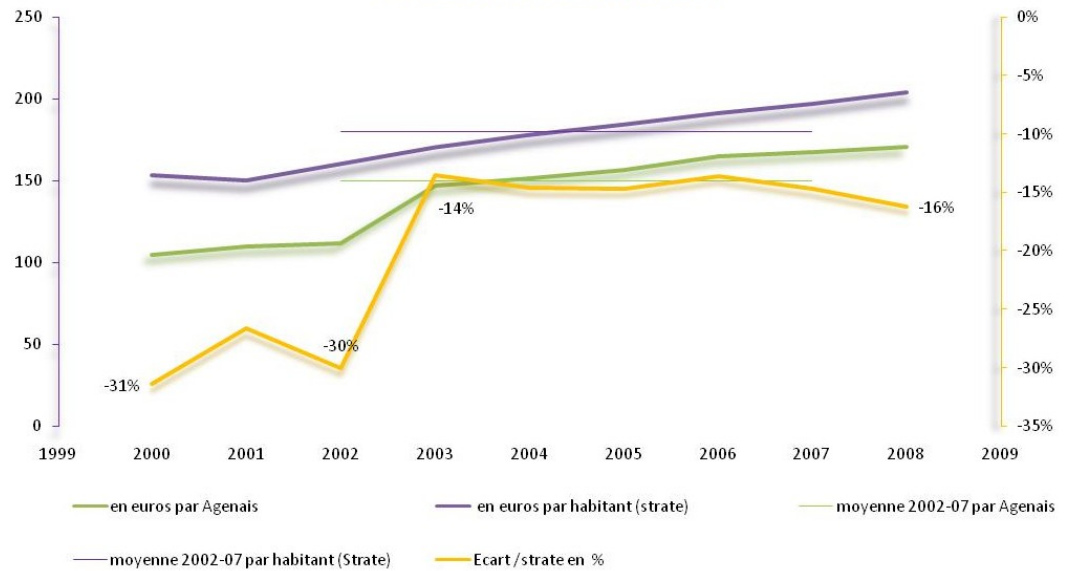
Cette rationalisation devrait s'effectuer au fur et à mesure des départs en retraite.

Enfin, des propositions de nouveaux transferts de charges et de nouvelles compétences pour la communauté d'agglomération devaient être évoquées dans l'hypothèse d'un nouveau mandat, permettant d'une part, de mutualiser les dépenses et d'autre part, d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale de la communauté d'agglomération.

<sup>1</sup> 65,93 % en 2007, contre 33,9 % pour la taxe d'habitation et 0,17 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



### Produits taxe d'habitation



#### Le logement à Agen en quelques chiffres source : INSEE - Logements à Agen (en 1999) [lien](#)

Agen comptait 18 000 logements en 1999, dont 2 000 étaient vacants.

86% des logements sont des résidences principales, réparties à 36 % en maisons individuelles et à 64 % en appartements. La ville possède une majorité de logements collectifs contrairement au reste de la région.

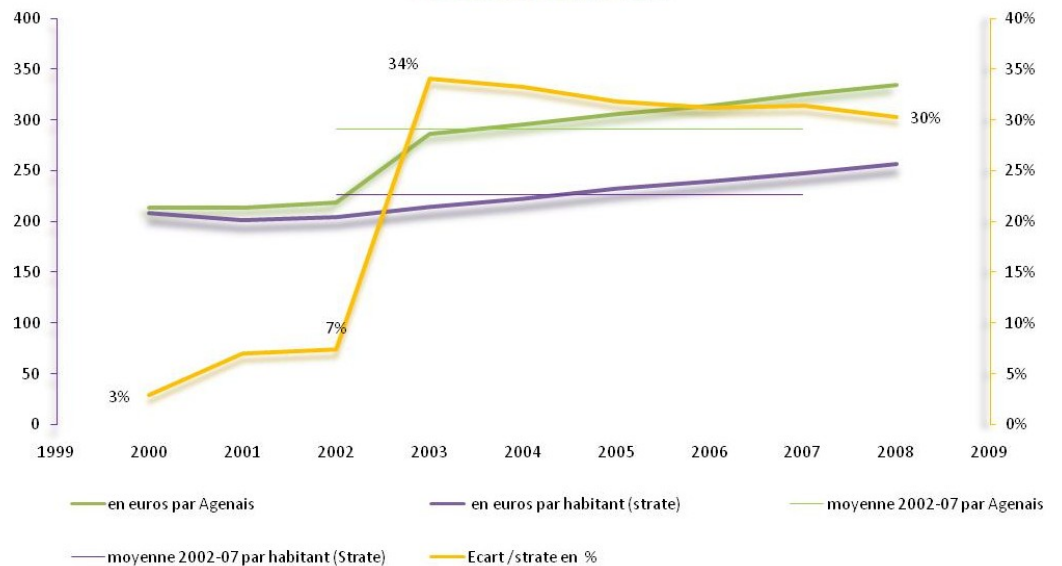
32 % des habitants sont propriétaires de leur logement. 65 % sont locataires.

#### Qui paie les taxes sur le logement à Agen ?

L'augmentation de la taxe d'habitation a concerné les **15 500 logements occupés par les Agenais**. Cette augmentation fixe un niveau qui demeure inférieur, de l'ordre de 15%, à la moyenne de la strate.

La taxe foncière, concerne l'ensemble des **18 000 logements**. Or, si cette augmentation importante (+27%) fixe cette imposition toujours au-dessus de la moyenne des villes de taille comparable à celle d'Agen, ce sont **5 000 Agenais propriétaires de leur résidence principale qui l'acquittent**.

### Produits foncier bâti

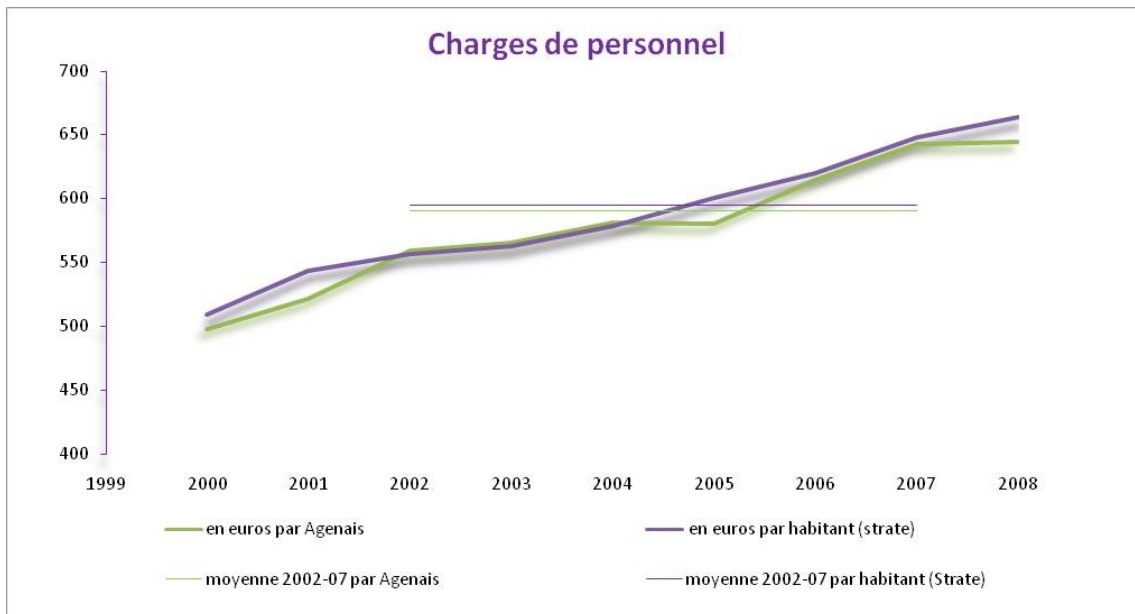


**Agen**  
 1 foyer sur 2 n'est pas imposable  
 contre 1/3 en Aquitaine

1 foyer sur 3 est propriétaire de son logement  
 contre plus de 2/3 en Aquitaine

### Les charges de gestion

« [...], si la maîtrise des dépenses de personnel s'inscrivait bien dans la stratégie financière adoptée alors par la commune, la mise en œuvre de l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) a, dès 2002, provoqué une augmentation de 7,38 % desdites dépenses. La compensation de cet ARTT s'est traduite, en effet, par la création d'un nombre de postes important, pourvus par des recrutements mais aussi par la consolidation de l'emploi de plusieurs dizaines d'agents auparavant en situation précaire (contractuels ou emplois d'insertion). »



#### Observation d'Alain VEYRET

Au cours de l'exercice de 2001 - 2008 la commune d'Agen a limité au maximum l'augmentation du nombre d'agents.

**Les embauches ont consisté surtout en la transformation des emplois précaires et des emplois d'insertion (ces, cec, emplois jeunes) en emplois statutaires et dans le recrutement en début de mandat de 8 agents de stationnement.**

En 2001 la ville d'Agen bénéficiait de 85 emplois d'insertion qui, à l'exception des apprentis, correspondaient tous à des postes effectifs de travail. Il s'agissait essentiellement des animateurs de quartiers, dans le cadre de la politique de la ville, du personnel assurant le fonctionnement des espaces publics multimédias, du personnel assurant le fonctionnement des structures culturelles, du personnel des espaces verts et du service nettoyage.

Dans le cadre de la négociation des 35 heures, il a été décidé de la consolidation de ces emplois précaires, le contrat aidé étant utilisé jusqu'à son terme afin de bénéficier au maximum des aides de l'État.

**À la fin de mon mandat en 2008, le recours aux emplois précaires était anecdotique.**

Dans le même temps, il avait été constaté l'absence de formation en ce qui concerne les emplois jeunes, et un plan de formation a été mis en œuvre en collaboration avec la Région permettant ainsi aux différents bénéficiaires d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Enfin la ville d'Agen a pris la décision de créer une équipe de nettoyage constituée de peintres pour lutter contre les « tags » et l'embauche de peintres spécifiques a été nécessaire.

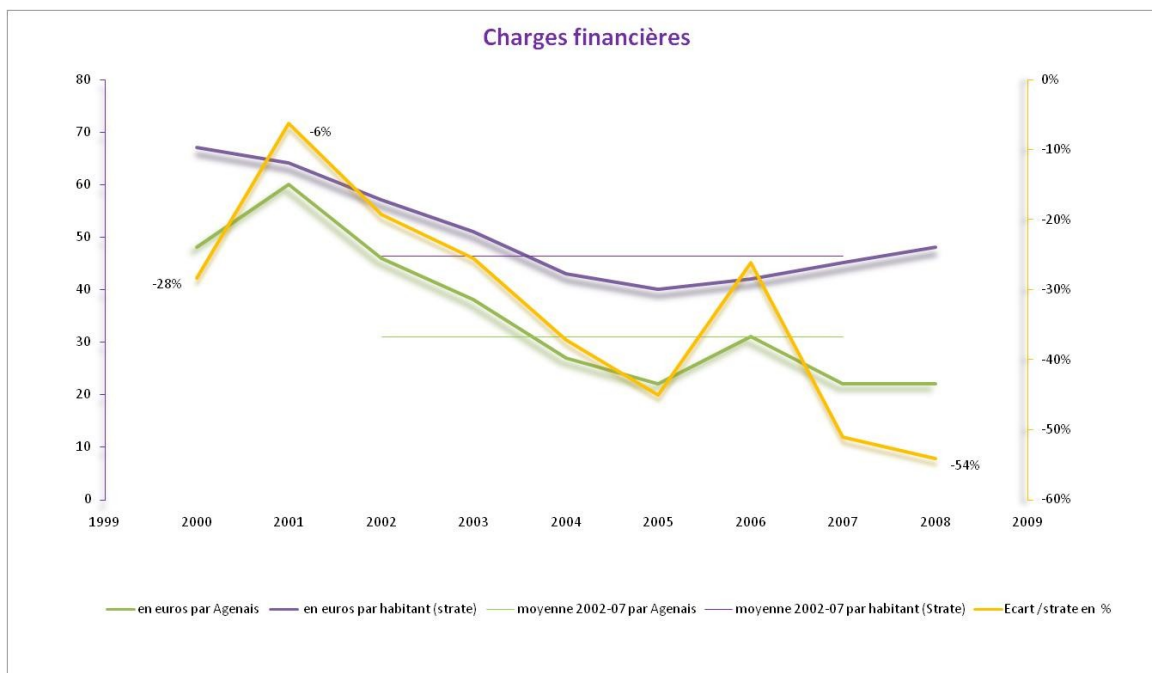
**L'augmentation des charges de personnels sont aussi liées à la réévaluation en fin de mandat du régime indemnitaire, en particulier pour les fonctionnaires les moins bien rémunérés (catégorie C) afin de se rapprocher des régimes indemnitaires nettement supérieurs existant dans la majorité des communes de la même strate qu'Agen.**

La pyramide des âges des employés municipaux permettait d'envisager au cours de l'exercice un départ important de personnel à la retraite, permettant ainsi d'une part, de modifier la répartition des qualifications des personnels en fonction des besoins véritables de la ville et d'autre part, de ne pas remplacer poste par poste tous les départs à la retraite.

En ce qui concerne la titularisation des agents d'entretien chargés du nettoyage des locaux municipaux et des écoles primaires, la transformation des contrats de droit privé en un personnel statutaire, a aussi entraîné une certaine augmentation des charges.

**- Les charges financières**

« On observe une très forte diminution de 54,47 % des dépenses de remboursement des intérêts de la dette entre 2002 et 2007, laquelle s'explique non seulement par une conjoncture plus favorable sur les marchés financiers en fin de période mais surtout par **l'importance du désendettement auquel a procédé la collectivité.** »

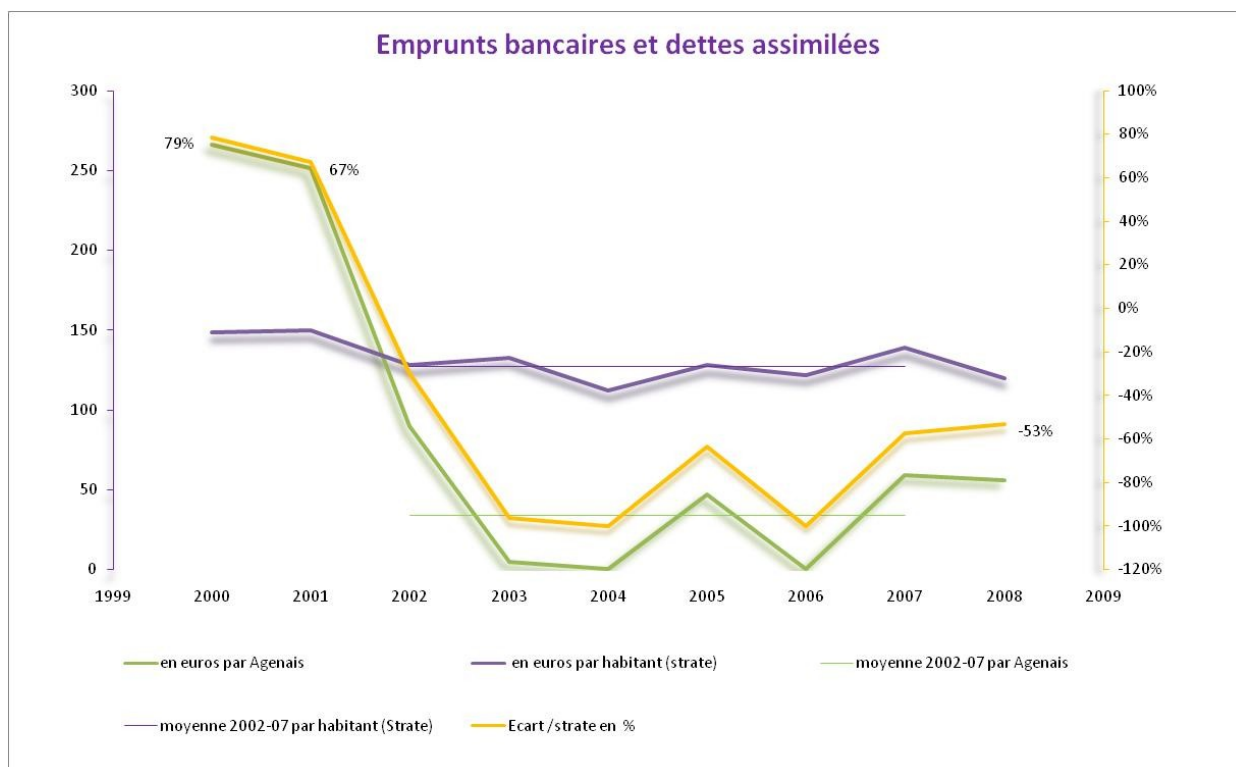


**- La capacité d'autofinancement**

« La capacité d'autofinancement (CAF) brute apparaît en forte amélioration en début de période contrôlée (passant de 4 M€ en 2002 à plus de 7 M€ pour les années 2003 à 2005)»

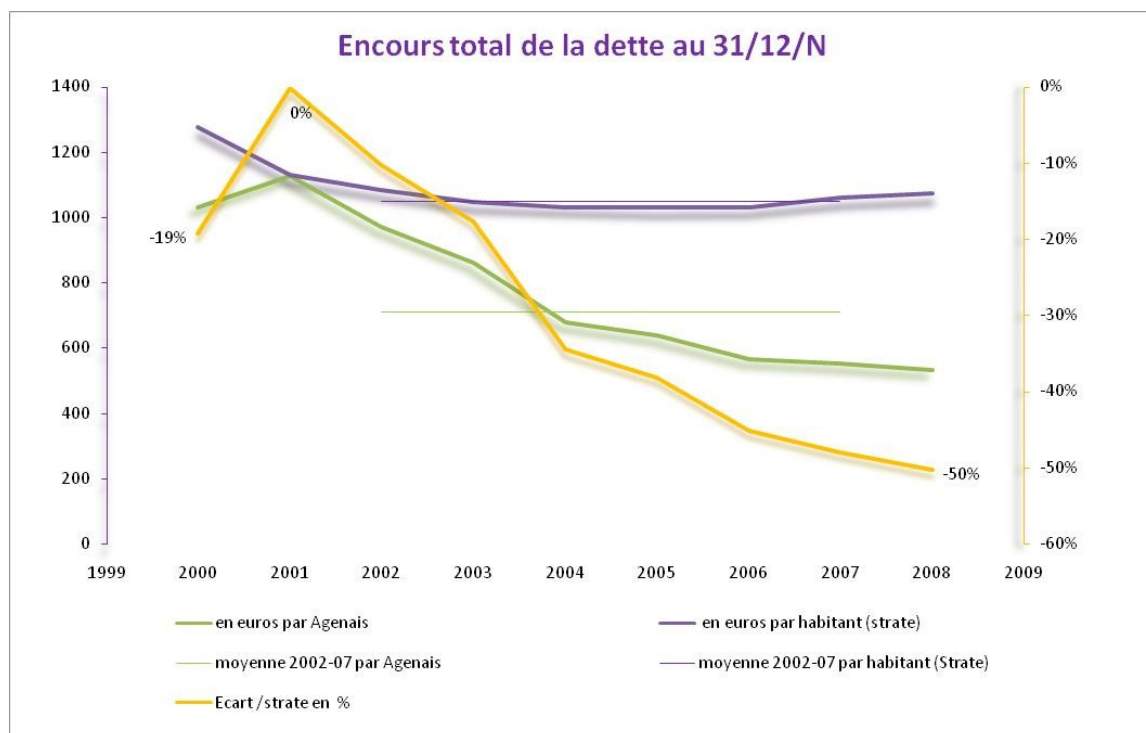
« Ladite CAF brute connaît ensuite un fléchissement sensible tout en conservant un niveau que l'on peut considérer comme satisfaisant (5,7 M€ en 2006 et 5,6 M€ en 2007). En tout état de cause, il n'appartient pas légalement à la chambre de se prononcer sur l'opportunité des choix de gestion opérés par la collectivité en matière de services à la population, de nature à expliquer pour partie cette réduction de moitié du surplus d'épargne dégagé en 2003. »

« [...] la reconstitution de l'autofinancement ayant précisément eu pour effet de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des investissements. »



## L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

« La structure de la dette communale apparaît saine, ne comportant aucun emprunt assorti de différé d'amortissement, emprunt en devises ou produits structurés dits « toxiques ». »



### Observation d'Alain VEYRET

La politique, menée pendant toute la durée du mandat, a été de diminuer fortement l'endettement de la ville, dans la mesure où les différents projets d'investissement étaient en cours d'étude, et ne furent mis en œuvre que dans la dernière période de la durée du mandat. Cela se traduit sur le plan budgétaire par une reprise du recours à l'emprunt sur le dernier exercice.

Toutefois ce recours à l'emprunt devait être limité en faisant éventuellement glisser sur la durée les investissements les plus lourds afin de ne pas se retrouver dans une situation d'endettement trop important.

Par ailleurs, un certain nombre de dépenses d'investissement a été transféré vers la communauté d'agglomération (équipements sportifs, voirie d'intérêt communautaire et voirie d'intérêt commun, pôle multimodal ...)

Enfin le choix politique de la municipalité a été d'abord d'augmenter de façon importante les dépenses d'investissement concernant la remise aux normes des équipements (voirie, assainissement, bâtiments municipaux...) avant d'envisager des investissements plus prestigieux, comme ce fut le cas avec la nouvelle tribune du stade Armandie et la mise en œuvre du programme de rénovation du centre-ville « Agen s' imagine »

## - CONCLUSION ET PERSPECTIVES FINANCIERES

« [...] la situation financière de la commune d'Agen s'est incontestablement améliorée de façon significative sur la période contrôlée. La collectivité a ainsi restauré sa capacité d'autofinancement (fortement dégradée en 2001) et

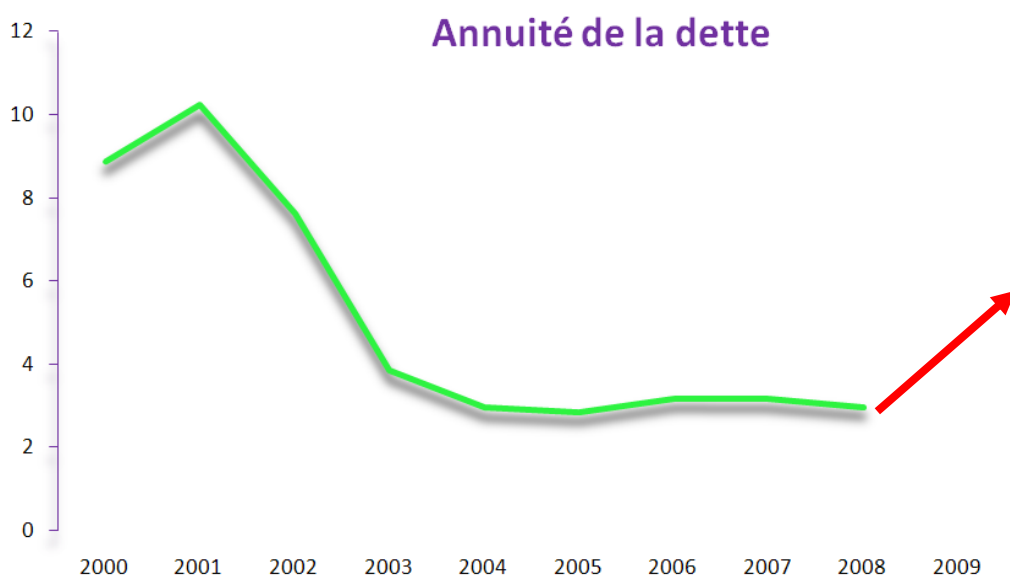


diminué de moitié le niveau de son endettement. Ces améliorations n'ont pu toutefois être obtenues que grâce à une forte augmentation de la fiscalité en 2003 et à une modération de l'investissement, surtout en début de période. En outre, malgré une volonté affirmée de maîtrise des coûts de gestion et d'optimisation des recettes d'exploitation, l'épargne brute (calculée avant imputation de la charge de la dette) s'est trouvée pénalisée, d'une part, par le poids de charges de personnel grevées successivement par le financement de l'ARTT, le plan de résorption de l'emploi précaire et la mise en place d'un régime indemnitaire plus favorable, d'autre part, par le manque de marge de manœuvre désormais disponible sur le plan fiscal, les taux d'imposition s'établissant à un niveau significativement supérieur à celui des communes comparables.

Le projet de mandat adopté par le conseil municipal le 14 avril 2008, qualifié d'ambitieux, comprend plus d'une centaine d'engagements (dont 19 identifiés comme « projets majeurs ») ayant tous donné lieu à un réel effort de programmation. **Le coût total de ce projet sur la période 2009-2013 est ainsi estimé à environ 70 M€ pour le seul investissement, soit 14 M€ par an, soit un volume annuel d'investissement plus de deux fois supérieur à celui observé en moyenne sur la période 2002-2007, objet du présent contrôle.**

Ledit projet de mandat comporte également quelques développements sur la stratégie financière envisagée par la commune d'où il ressort que cette dernière, consciente de la faiblesse de ses marges de manœuvre budgétaires mais se refusant néanmoins à augmenter le niveau d'imposition des Agenais, envisage d'utiliser les leviers suivants :

- maîtrise et rationalisation des dépenses de gestion (en particulier des dépenses de personnel) permettant de maximiser l'épargne brute et de préserver ainsi la capacité d'investissement sans recours excessif à l'emprunt, un renforcement de la fonction « contrôle de gestion » étant d'ailleurs envisagé dans cette perspective ;
- mutualiser autant que possible les administrations de la ville et de la communauté d'agglomération, même si les économies envisageables de ce fait ne sauraient avoir qu'un impact marginal à court terme sur les équilibres financiers de la commune ;
- poursuivre les transferts de compétence vers ladite CAA, étant toutefois observé, là encore, que de tels transferts s'accompagnant en principe de la réduction de l'attribution de compensation à due concurrence des charges transférées, ils ne sont donc pas susceptibles de générer des marges de manœuvre financières significatives pour la commune ;
- rechercher aussi souvent que possible des sources extérieures de financement, l'ambition étant de faire passer le taux de subventionnement des projets communaux à 20 % au lieu des 12 % qui auraient été observés précédemment ;
- **fixation des dépenses d'investissement à un niveau compatible avec un recours raisonné à l'emprunt ; sur ce dernier point, le rapport sur les orientations budgétaires pour 2009, après avoir rappelé que « le faible niveau d'endettement actuel est un point fort important dont il convient de conserver la maîtrise », envisage de porter l'endettement de la commune à un montant prévisionnel de 22,9 M€ à la fin de l'exercice 2009, la capacité de désendettement voyant de ce fait sa durée portée de 3 ans à 6 ans. »**





## Extrait du rapport CRCA examen 1997 2002

### I / L'ANALYSE FINANCIERE

**Analysée sur la période 1998/2001, la situation financière apparaît de plus en plus tendue, voire préoccupante pour l'avenir.**

Au niveau du fonctionnement, la capacité d'autofinancement (CAF) disponible devient négative à partir de l'exercice 2000. Concomitamment, les dépenses d'équipement n'ont cessé de croître, [...]

Afin d'assurer le financement de ces dernières et compte tenu de certaines difficultés de trésorerie, le volume d'emprunt mobilisé a été de 4,33 M€ (28,4 MF) en 1999, 8,57 M€ (56,2 MF) en 2000 et 8,08 M€ (53 MF) en 2001.

L'encours de dette a évolué de 30,79 M€ (202 MF) au 31 décembre 1997 à 36,24 M€ (237 MF) au 31 décembre 2001.

La charge de la dette ne fait donc que s'accroître. **Le ratio concernant cette dette (encours/CAF) évolue progressivement : près de 7 années au 1er/01/1999, plus de 10 ans au 31/12/2001.**

En conséquence, au regard de l'évolution de diverses données financières de base, **la sauvegarde des grands équilibres financiers mérite une attention particulière.**

#### .1 – L'épargne nette ou la capacité d'autofinancement disponible

Les produits de gestion n'ont globalement que faiblement progressé [...]

La dotation globale de fonctionnement et les produits des services et du domaine ont également diminué.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties représente les deux tiers de l'impôt sur les ménages. D'autre part, le taux de la taxe d'habitation est passé de 12,27 % en 1999 à 15,07 % en 2000 mais reste inférieur aux moyennes régionales (18,51 % en 2001) et nationale (16,15 %). Il convient également de noter qu'en 2001, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (26,39 %) est supérieur au taux moyen national (20,49 %) et régional (23,22 %) [...]

**Désormais, la commune ne peut agir que sur les impôts locaux supportés par les ménages.**

L'accroissement de l'endettement en 2000 (15,5 %) et en 2001 (9,40 %) a entraîné une augmentation des remboursements du capital de la dette et, par suite, une dégradation de la capacité d'autofinancement disponible.

#### .2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement ont doublé sur la période 1998 à 2001, évoluant de 3,96 M€ (26 MF) à plus de 7,93 M€ (52 MF) et atteignant 10,37 M€ (68 MF) en 2000.

**A compter de 1999, afin d'assurer le financement de ces investissements, la commune a dû recourir à l'emprunt.**

#### .4 – En résumé

De 1997 à 2001, la situation se caractérise par une évolution des charges plus rapide que celle des produits, un endettement plus important et une épargne nette négative.

**Désormais, la ville d'Agen va devoir opérer des choix afin d'infléchir cette évolution**

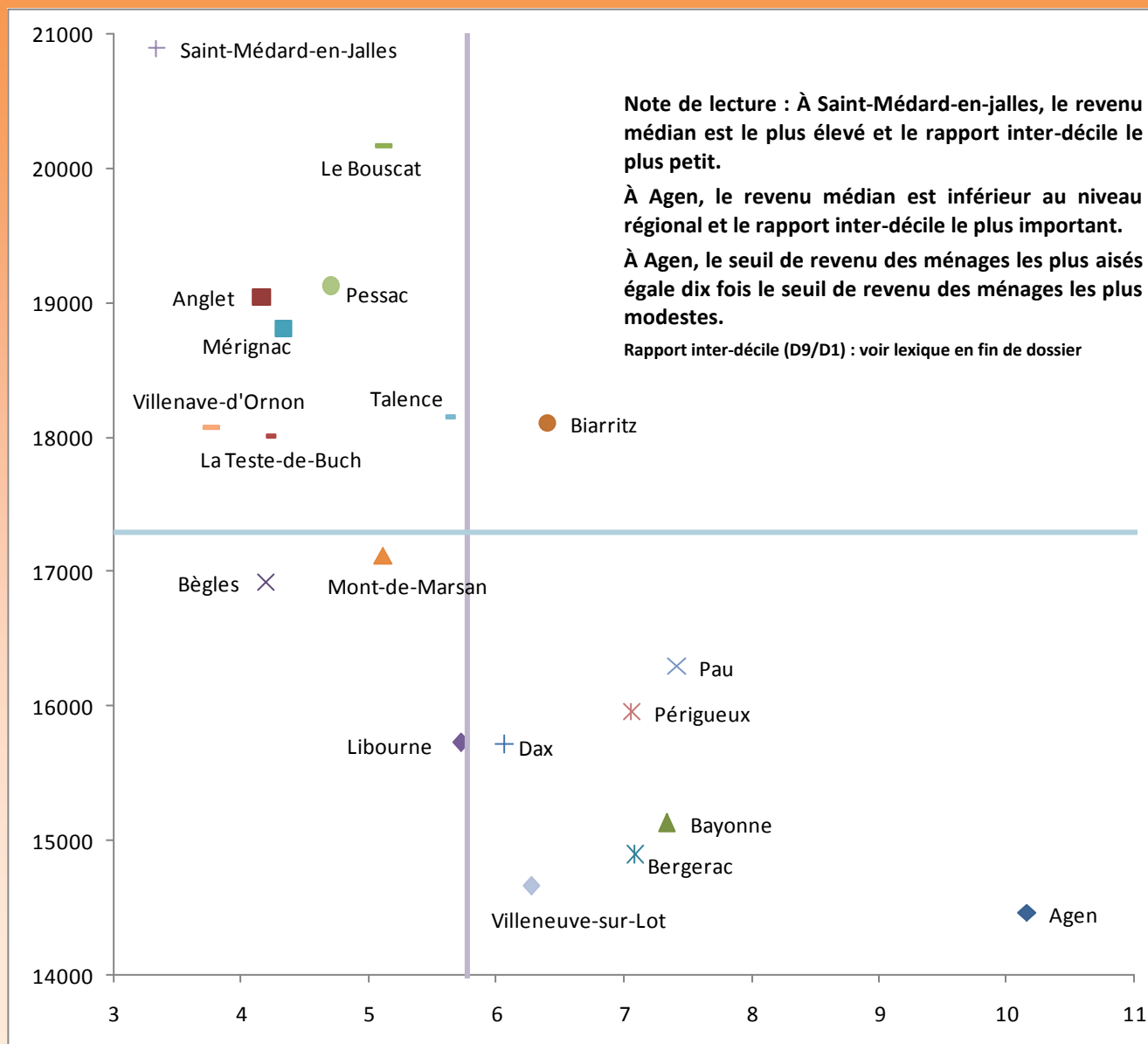
## PRESENTATION DE LA COMMUNE D'AGEN

« La ville compte une proportion importante de logements sociaux (plus de 20 %), avec deux quartiers classés en zone urbaine sensible. Le revenu médian par habitant y est, en outre, selon l'INSEE, parmi les plus faibles des communes de plus de 10 000 habitants de la région Aquitaine. »

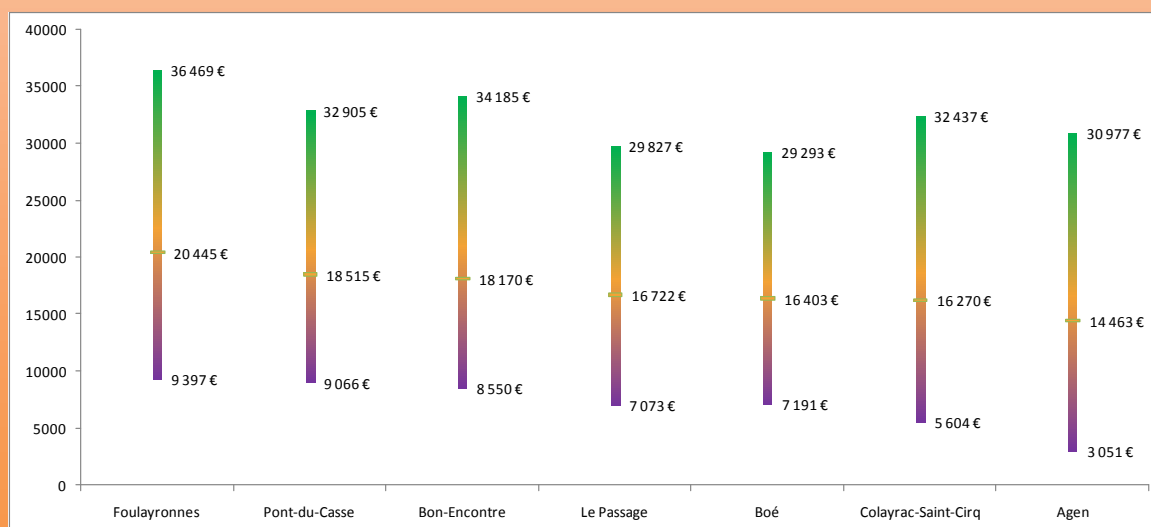
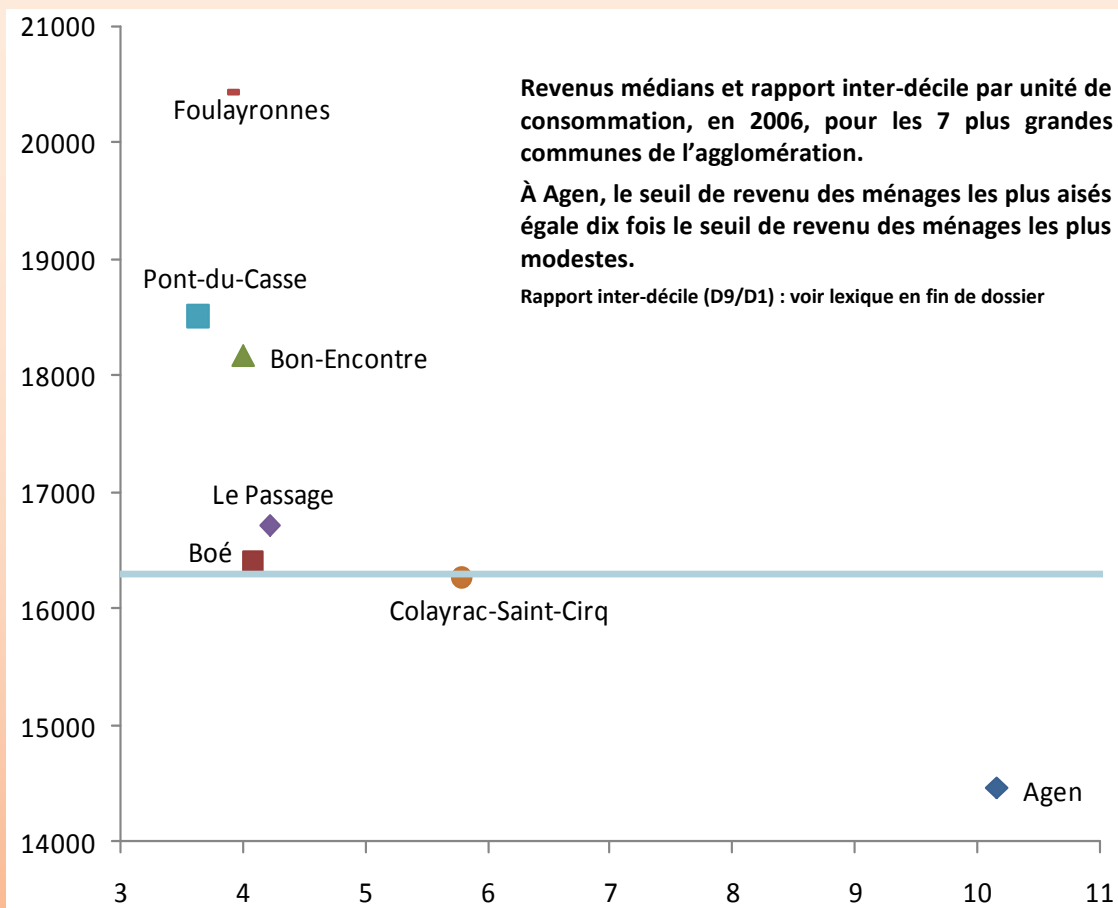


## REVENUS DES MENAGES EN AQUITAINE

Revenus médians et rapport inter-décile par unité de consommation<sup>2</sup>, en 2006, pour 19 grandes communes d'Aquitaine (hors Bordeaux).



<sup>2</sup> Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).



Revenus du 1er décile, du dernier décile et revenu médian par unité de consommation pour les 7 plus grandes communes de la CAA.

# COMPRENDRE LES GRANDES LIGNE D'UN BUDGET

Exemple : Les masse budgétaire de la ville d'Agen en 2008



en milliers d'Euros

<b>Recettes</b> <b>59 673</b>		<b>Résultat d'ensemble R - E</b> <b>7 861</b>	<b>Dépenses</b> <b>51 812</b>	
Section de fonctionnement	<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A</b> <b>42 956</b>	<b>R</b> <b>RESULTAT COMPTABLE</b> <b>R = A - B</b> <b>4 163</b>	<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B</b> <b>38 793</b>	
	dont : Impôts Locaux 16 316		dont : Charges de personnel 20 735	
	Autres impôts et taxes 2 434		Achats et charges externes 8 484	
	Dotation globale de fonctionnement 9 781		Charges financières 709	
			Contingents 218	
			Subventions versées 3 659	
Section d'investissement	<b>RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C</b> <b>16 717</b>	<b>E</b> <b>Besoin ou capacité de financement Résiduel de la section d'investissement = D - C</b> <b>-3 698</b>	<b>EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D</b> <b>13 019</b>	
	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées 1 800		dont : Dépenses d'équipement 6 481	
	Subventions reçues 1 458		Remboursement d'emprunts et dettes assimilées 2 438	

<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>2 302</b>
---------------------------	--------------

Le **fonds de roulement** au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. C'est la somme de l'excédent ou du déficit de clôture, pour l'exercice précédent, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>6 249</b>
<b>Capacité d'autofinancement = CAF</b>	<b>5 719</b>

L'**excédent brut de fonctionnement** correspond au solde entre les produits (impôts et taxes, subventions, etc.) et les charges de gestion courante (personnel, achats, contingents versés, etc.). Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent : il ne prend pas en compte la politique financière, ni l'impact des opérations exceptionnelles. L'EBF peut être assimilé à l'excédent brut d'exploitation d'une entreprise.

La **CAF** mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Elle est ainsi un gage de son indépendance financière. La capacité d'autofinancement est égale au solde suivant : Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de gestion – Frais financiers.

<b>ENDETTEMENT</b>	
Encours total de la dette au 31/12/2008	17 106

<b>Annuité de la dette</b>	<b>3</b>
----------------------------	----------

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de la capacité d'autofinancement (CAF). Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et la CAF dégagée au cours de l'exercice considéré.



<b>Annuité de la dette ou Capacité de désendettement</b>	La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de la capacité d'autofinancement (CAF). Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et la CAF dégagée au cours de l'exercice considéré.
<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Elle est ainsi un gage de son indépendance financière. La capacité d'autofinancement est égale au solde suivant : Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de gestion – Frais financiers.
<b>Déciles et Rapport inter-décile</b>	<p>Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.</p> <p>Ainsi, pour une distribution de revenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;</li> <li>- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.</li> </ul> <p>Le rapport inter-décile D9/D1, exprime le rapport entre le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus (D9) et celui au-dessus duquel se situent 90 % des revenus (D1).</p>
<b>Dépenses d'équipement</b>	Les dépenses d'équipement correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.
<b>Excédent brut de fonctionnement (EBF)</b>	L'excédent brut de fonctionnement correspond au solde entre les produits (impôts et taxes, subventions, etc.) et les charges de gestion courante (personnel, achats, contingents versés, etc.). Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent : il ne prend pas en compte la politique financière, ni l'impact des opérations exceptionnelles. L'EBF peut être assimilé à l'excédent brut d'exploitation d'une entreprise.
<b>Financement propre disponible</b>	Le financement propre disponible représente la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement, c'est-à-dire le remboursement de la dette et le programme d'équipement. Il est constitué, d'une part, de la capacité d'autofinancement et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, etc.).
<b>Fonds de roulement</b>	Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. C'est la somme de l'excédent ou du déficit de clôture, pour l'exercice précédent, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.
<b>Recettes définitives</b>	Les recettes définitives sont formées des recettes réelles du budget, à l'exception du montant des emprunts souscrits au cours de l'exercice budgétaire considéré.
<b>Ressources propres disponibles</b>	Les ressources propres disponibles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, etc.).
<b>Section d'investissement</b>	La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, vente, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et, aux côtés de l'autofinancement, l'emprunt peut concourir à leur financement.
<b>Section de fonctionnement</b>	La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts, prestations servies, etc.).